

p. 26 O.K.

La Ligue des Droits de l'Homme



LA LIGUE DES DROITS AU QUÉBEC

BILAN DE MAURICE CHAMPAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL

SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES DE LA LIGUE

LE 28 MAI 1975 — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Séjour social:
300, Carré Saint-Louis,
Montréal H2X 1A6
Tél: (514) 844-2215

Siège social
300 Carré St-Louis
2e étage
Montréal H2X 1A6
(514) 844-2815



La Ligue des Droits de l'Homme

Ce document a été conçu,
comme un résumé le plus complet possible,
des fondements de la Ligue,
de la réorientation entreprise au cours des trois dernières années,
de l'évaluation prospective qu'on peut faire face à l'avenir.

Il pourra être utile à tous ceux qui veulent mieux connaître
la Ligue des Droits.

M. C.

LA LIGUE DES DROITS AU QUEBEC

Bilan de Maurice Champagne
sur ses trois années à la Ligue des Droits
à titre de directeur général,
présenté à l'occasion de
l'assemblée générale annuelle des membres
du 28 mai 1975

T A B L E

ELEMENTS DU CONTENU DANS LEQUEL LE BILAN SE SITUE	p. 1
I - RAPPEL DES OBJECIFS DE LA REORIENTATION DE LA LIGUE EN 1971-72	p. 3
Points saillants du bilan des trois dernières années	
- Le plan administratif	
.	
.	p. 5
.	p. 6
.	p. 7
.	p. 7
.	p. 7
- Le plan des interventions de la Ligue	
.	p. 7
- Remarques générales en conclusion à cette partie	
.	p.10
.	p.10
.	p.11
II - <u>L'ETAT ACTUEL DE LA LIGUE ET L'AVENIR</u>	
- Les prévisions budgétaires pour 1975-76	p.15
- L'augmentation des effectifs actuels de la permanence	p.16
- Les principaux dossiers en chantier	p.17
- La révision de la constitution de la Ligue	p.19
- L'évaluation de notre système d'information et de nos moyens pour rejoindre les organismes et citoyens	p.20
- L'élargissement de la notion de membres	p.20
- Les relations avec la Commission des droits et libertés de la personne	p. 21
III - MON COMMENTAIRE PRINCIPAL PORTE SUR LA LIGUE COMME : NO MAN'S LAND DE PAIX ET DE PLURALISME DANS UNE SOCIETE EN GUERRE	
- L'éthique d'intervention de la Ligue et les tables rondes	p.23
- Le manichéisme au Québec	p.24
- De la situation actuelle dans le monde du travail	p.25
- De la culture guerrière dans notre société.....	p.25

Le premier objectif : le droit d'être différent et la
recherche de paix pour le rendre possible p.26

Un voeu pour une université populaire de la paix au Québec ... p.27

Siège social
300 Carré St Louis
2e étage
Montréal H2X 1A6
(514) 844-2815



La Ligue des Droits de l'Homme

LA LIGUE DES DROITS AU QUEBEC

Bilan de ~~Maurice Champagne~~,
sur ses trois années à la Ligue des Droits
à titre de directeur général,
présenté à l'occasion de
l'assemblée générale annuelle des membres
du 28 mai 1975.

POINTS DU BILAN

D'abord, contexte dans lequel ce bilan se situe ;

I - Rappel des objectifs de la réorientation de la Ligue en 1972
et points saillants des trois dernières années ;

II - L'état actuel de la Ligue et l'avenir immédiat ;

III - Mon commentaire principal porte encore sur la Ligue comme
"no man's Land de paix dans une société en guerre" ;

Enfin, le premier de tous les droits à cultiver et à respecter chez nous :
le droit d'être différent...

o o o
o o

LE CONTEXTE DANS LEQUEL CE BILAN SE SITUE

Le contexte dans lequel se situe ce bilan comprend un certain nombre
d'éléments qu'il convient d'énumérer au départ, pour mieux saisir la portée de
ce qui suivra.

- a) Il s'agit d'abord d'inviter les membres et tous ceux qui s'intéressent à la
Ligue, à faire le point comme viennent de le faire ses administrateurs et
ses permanents, et à nous aider à envisager l'avenir en conséquence. Le Con-
seil d'administration a tenu une session de fin de semaine à cet effet, à
partir de divers dossiers et surtout d'un document de travail bref et simple
intitulé "Le dossier mars 1975" (disponible à la Ligue). Il s'en est suivi
un certain nombre de résolutions auxquelles je ferai allusion dans ce bilan.
Ces résolutions ont été transmises aux membres avec le dossier mars 1975
revu et corrigé et le tout a fait l'objet d'une assemblée des membres pré-
paratoire à l'assemblée générale annuelle qui a été tenue le 24 avril dernier.

- b) En dépit du fait que la Ligue soit de plus en plus connue et présente au Québec, bon nombre d'organismes et de personnes intéressées se posent toutes sortes de questions sur la Ligue. L'occasion est pertinente pour fournir les points de repaire les plus utiles. Ceci est d'autant plus important que la Ligue, tout en étant constituée légalement comme un groupe privé d'intervention, est essentiellement un bien public, de par ses fins ainsi que de par la manière dont elle les perçoit. Et c'est pourquoi en particulier la notion de membres à la Ligue doit être revue et élargie aux dires de plusieurs, la nature de la Ligue commandant une notion de membership qui est encore à définir.
- c) L'assemblée générale annuelle de 1975 revêt un caractère très particulier, en raison du fait surtout qu'il est nécessaire de faire le point sur les trois dernières années que nous venons de vivre et que cela appelle en conséquence une réflexion prospective sur l'avenir à court terme et à long terme. Là-dessus, il vous est proposé par les administrateurs et les permanents actuels toute une série de résolutions, dont en particulier celles qui touchent l'augmentation du budget, l'expansion de la permanence, la formation de deux comités spéciaux portant sur la révision systématique des règlements qui représentent la plus grande partie de notre constitution ainsi que sur l'information donnée à la Ligue avec les moyens de rejoindre les organismes, les groupes les plus concernés et les citoyens en général. A ces résolutions s'ajoutent bien sûr celles touchant les priorités actuelles de la Ligue et les mandats donnés à nos nombreux groupes de travail.

C'est ainsi que nous avons suggéré de tenir une autre assemblée générale à l'automne pour compléter celle-ci sur plusieurs aspects. Cette assemblée pourrait prendre la forme d'un congrès ou d'un colloque et durer deux jours plutôt que quelques heures au cours d'une soirée, comme ce fut la tradition et la règle pour nos assemblées générales annuelles.

- d) Il est certain que l'adoption prochaine du projet de loi 50 sur la Charte et la Commission des droits et libertés de la personne au Québec doit être considérée en priorité par les membres de la Ligue et tous ceux qui s'intéressent à la Ligue. Etant donné l'importance de la question et le fait que la version du projet de loi pour le dépôt en troisième lecture n'est pas encore connue, il faudra la réexaminer en conséquence et l'aborder en détail à l'automne.
- e) Toute évaluation de la Ligue, étant donné les fins de la Ligue, appelle du même coup une évaluation du climat social au Canada et au Québec surtout, qui est le champ immédiat de nos interventions; des organismes semblables à la Ligue oeuvrant dans les autres provinces du Canada. J'accorderai une grande importance à cette relation entre l'action de la Ligue et le climat social au Québec dans ce bilan, me référant certes autant à mes préoccupations en ce domaine qu'aux fins de la Ligue et à l'expérience vécue au cours des trois dernières années. Quels que soient nos budgets, nos autres ressources, les sollicitations auxquelles nous devons répondre, il me semble que la préoccupation majeure que nous devons avoir à la Ligue en est une d'ordre éthique. J'en suis si convaincu que je n'hésiterais pas à en faire une recommandation touchant la survie même de la Ligue.
- f) Enfin, comme je l'ai dit aux administrateurs récemment, je souligne aux membres que je me dois de songer à quitter la Ligue dans l'année qui vient. Les raisons principales qui m'y incitent sont les suivantes : il y a certes lieu de renouveler la partie du leadership que j'incarne, le type de travail qu'il a fallu développer pour faire ce que nous avons voulu faire et entraîné

une énorme fatigue et aussi j'ai été contraint de sacrifier ma carrière d'écrivain en raison du type de travail qui s'impose à la Ligue. Et quel que soit le moment de mon départ, il devient urgent d'assurer relève et continuité là où cela est requis.

Voilà donc les principaux éléments du contexte dans lequel je présente mon bilan.

En traçant ce bilan :

- 1) je rappellerai d'abord les objectifs qui avaient inspiré la réorientation de la Ligue en 1972 et les points saillants des trois dernières années ;
- 2) je soulignerai ce que je considère comme le plus important dans l'état actuel de la Ligue et en regard de l'avenir ;
- 3) mon commentaire principal portera cette fois encore sur la Ligue comme "no man's land de paix dans une société en guerre" concluant que le premier de tous les droits à cultiver et à respecter chez nous est celui : d'être différent, différent par la race, l'ethnie, la langue, la religion, l'âge, la condition sociale, l'état civil, l'idéologie politique ou autre, les convictions touchant les diverses manières de concevoir la vie en société et son développement personnel ainsi que les manières de vivre que ces convictions entraînent, bien sûr, dans le meilleur respect des droits, libertés et responsabilités d'autrui et dans le souci permanent de voir s'accomplir de plus en plus intensément la justice distributive.

I - RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA REORIENTATION DE LA LIGUE EN 1971-72 ET POINTS SAILLANTS DES TROIS DERNIERES ANNEES

A - Réorientation de la Ligue et objectifs poursuivis

La réorientation de la Ligue s'est faite à partir d'une longue préparation et selon une transition profondément mûrie. Elle a abouti dans un premier temps, pour évoquer un point important, au colloque qui avait accompagné l'assemblée générale annuelle des membres de 1971. Il ne s'agissait pas de défaires ni de renier ce qui avait été fait par ceux qui nous ont précédés et qui ont consacré multiples efforts à la Ligue depuis sa fondation, qu'il s'agisse de Jacques Hébert, Thérèse Casgrain, Frank Scott, Pierre Elliott Trudeau, Gérard Labrosse, Georges Wesley, Alban Flamand, Alice Desjardins, Jean-Charles Harvey, Bernard Landry et combien d'autres encore appartenant à des milieux fort divers et défendant des idéologies souvent opposées. Il s'agissait de franchir un pas nouveau dans le domaine, dans le cadre des objectifs que je vais rappeler plus loin, et non pas seulement en relation avec ce que la Ligue avait été depuis sa fondation mais autant en tenant compte d'aspects majeurs de l'expérience générale vécue par les groupes oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme dans plusieurs autres pays.

Avant de vivre la réorientation de la Ligue comme directeur général j'y ai participé à titre de vice-président puis de président. Les principaux objectifs que nous poursuivions alors étaient les suivants :

- a) modifier un engagement par trop épisodique devant se limiter surtout à des déclarations de principe émises à l'occasion de crises sociales ou de cas de discrimination individuels flagrants, pour viser un engagement pouvant donner lieu à des dossiers fouillés sur lesquels on fonderait des interventions à long terme ;
- b) développer des formes d'interventions très concrètes, dans des secteurs précis, touchant des groupes de citoyens directement concernés par tel ou tel droit, comme par exemple, les personnes âgées, les jeunes dans le cadre de la protection de la jeunesse, les groupes ethniques, les familles monoparentales, les travailleurs non-syndiqués, les détenus et les ex-détenus, etc....., et donc dans le cas par cas.;
- c) lutter pour que le principe de l'égalité de droits entre tous les citoyens puisse être rendu plus applicable dans les faits, par une amélioration des conditions sociales d'exercice des droits individuels ainsi que des nombreux moyens à mettre en oeuvre pour favoriser concrètement l'avènement de la justice distributive ;
- d) agir dans le domaine des lois, des projets de lois et des règlements, considérant l'extrême importance de la loi comme instrument d'exercice des droits et la nécessité de sensibiliser massivement les citoyens. (Le grand principe de justice et d'ordre mis de l'avant par l'Etat "Nul n'est censé ignorer la loi" a été jusqu'à ces dernières années bafoué par l'Etat lui-même et par des groupes directement concernés);
- e) pour réaliser les objectifs déjà énumérés, un objectif d'ordre administratif devait être assuré en priorité, savoir, doter la Ligue d'un secrétariat permanent et d'un réseau très polyvalent et très pluraliste de personnes ressources, pouvant agir comme consultants auprès de la Ligue et constituer des groupes de travail capables d'élaborer des dossiers de fond.

Enfin, quand nous avons entrepris la poursuite de ces objectifs, nous ne disposions d'à peu près aucun moyen financier et il n'y avait qu'une secrétaire, Monique Rochon, alors au service du Conseil d'administration ; néanmoins nous formions au sein du Conseil et de l'Exécutif une équipe déterminée à travailler et à rendre la Ligue présente au Québec, en partageant des attitudes que l'on considérait déjà comme des fondements de toutes les actions que pourrait entreprendre la Ligue, soit :

- la recherche de regroupements pluralistes, la critique constructive, la quête de solutions positives, la mise en valeur de la tolérance et de la recherche de paix, le souci de la clarification du débat social dans lequel il faut presque toujours situer l'exercice réel des droits.

Nous avons exprimé l'ensemble de ce que je viens de résumer dans un programme qui a été communiqué sous la forme d'un manifeste intitulé Les droits de l'Homme dans la société actuelle. Nous l'avons rendu public le 27 septembre 1972 en donnant une conférence de presse pour annoncer la réorganisation de la Ligue.

Les membres de la Ligue comme tous ceux qui s'intéressent à la Ligue auront avantage à consulter ce document pour mieux situer le chemin parcouru depuis.

B - Points saillants du bilan des trois dernières années

Si l'on revoit le cheminement parcouru au cours des trois dernières années, face aux objectifs cités, on peut dire d'abord que la plupart ont été atteints à des degrés divers. Qu'on se réfère au dossier mars 1975 pour s'en rendre compte. Distinguons deux plans dans l'évaluation, soit le plan de l'administration interne de la Ligue et celui de nos interventions dans la population.

Au plan administratif

Cinq points peuvent retenir l'attention au plan administratif.

Considérons d'abord le financement.

a) un premier aspect s'impose, soit la croissance du budget et la difficulté de cette croissance. Voici, par exemple, les différents revenus apparaissant aux états financiers des quatre dernières années, ces revenus excluant les projets spéciaux comme un projet d'initiative locale, un projet financé par le Conseil des Arts et la recherche sur les droits des détenus subventionnée par la Fondation Donner.

- 1970	Revenu de	\$ 4,434.00	(cotisations des membres comme unique source à peu près)
- 1971	Revenu de	\$ 24,614.00	(cotisations des membres et subvention au Secrétariat d'Etat sérieusement remise en cause par les membres à l'époque)
- 1972	Revenu de	\$ 20,252.00	(diversité de sources de financement)
- 1973	Revenu de	\$ 56,180.00	(multiplicité de sources de financement)
- 1974	Revenu de	\$ 64,900.00	(multiplicité de sources de financement accrue)

A chaque année, il nous a fallu mendier les fonds obtenus, et sans jamais savoir, pour la majeure partie de ces fonds, avant le milieu de l'année pour laquelle ces fonds étaient destinés, si nous les obtiendrions ou pas.

b) un deuxième aspect à retenir est la diversité sans cesse accrue des sources de financement. Au cours des trois dernières années, les fonds de la Ligue pour l'ensemble de ses opérations sont provenus des sources suivantes; cela répondait à un vœu précis des membres :

- cotisations des membres (individuels et collectifs)
- le Ministère de la Justice du Québec
- le Secrétariat d'Etat, au programme touchant les organismes volontaires oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme ainsi que par un contrat de recherche sur le racisme
- le Ministère de l'Immigration du Québec

- La Ligue a été accréditée comme organisme d'éducation populaire et subventionnée à ce titre par le Ministère de l'Education pour des projets particuliers
- une communauté religieuse vient d'octroyer à la Ligue une subvention de \$ 20,000.00 pour nos interventions dans le domaine des droits de la famille, le secteur de la protection de la jeunesse et celui des personnes âgées
- Le Conseil des Arts pour un projet spécial d'information
- La Fondation Donner pour un projet de recherche sur les droits des détenus
- La Fondation Ignace Bourget pour des interventions spéciale dans le domaine de la protection de la Jeunesse
- Le Mouvement Desjardins par le prêt d'un permanent pour une période de six mois
- Le Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration pour un projet d'initiative locale dans le domaine des personnes âgées
- Le Ministère fédéral de l'immigration pour un projet débutant prochainement se rapportant au Livre Vert
- des dons de deux ou trois associations et compagnies.

c) un aspect fort négatif, que nous espérons voir corrigé sous peu, vient du refus que nous avons essuyé en 1973 auprès du Ministère du Revenu au gouvernement fédéral d'enregistrer la Ligue comme organisme de charité (selon les termes de la loi). Ce statut est absolument nécessaire au recrutement de fonds privés pouvant faire objet de déduction d'impôts et affecte donc les dons d'individus, d'entreprises, et subventions de fondations, de même que les campagnes publiques de recrutement.

Comme compromis, nous avons mis sur pied un fonds de la Ligue en fiducie, mais c'est véritablement un compromis inapproprié pour le financement de la Ligue, puisque ne peuvent être versés à ce fonds, que des fonds de recherche pour des projets spéciaux alors que les besoins les plus pressants de la Ligue touchent l'ensemble de ses interventions au jour le jour.

d) Par ailleurs, l'aspect qui me paraît le plus important dans les ressources de la Ligue, est représenté par les contributions bénévoles. Il faut se rappeler que presque tous les dossiers de la Ligue sont élaborés avec la permanence par des consultants et des groupes de travail, qui fournissent des services professionnels à la Ligue de façon bénévole. Cette contribution, qui s'accroît sans cesse, représente en services l'équivalent de près d'un tiers des revenus annuels de la Ligue en argent.

Le deuxième point au plan administratif, concerne la formation de l'équipe des permanents. Cinq personnes travaillent à plein temps à la permanence maintenant. Une réceptionniste, une chargée du secrétariat, une recherchiste, une secrétaire exécutive et assistante au directeur général et le directeur général. On me permettra au nom des membres et de tous ceux qui bénéficient de nos interventions de remercier les quatre permanents qui travaillent avec moi à partir d'un engagement, d'une qualité de services professionnels, et d'une part si importante de bénévolat que sans elle la Ligue n'aurait pas pu maintenir le rythme d'interventions que nous avons connu au cours des dernières années. Trois de ces permanents, qui sont à la Ligue depuis maintenant un an et demi

se joignent à moi pour remercier d'une façon bien spéciale et en votre nom à tous, Monique Rochon qui est là depuis 1971 et grâce à qui il a souvent été possible de faire l'impossible.

J'insiste auprès de vous sur la qualité de cette équipe, car c'est par elle finalement que la plupart des opérations de la Ligue passent et acquièrent ce qui leur est nécessaire pour rejoindre la population et les fins de la Ligue. Cet apport de tendresse et de dignité humaine doit nous retenir nous qui voulons oeuvrer chaque jour pour la protection de tous éléments de vie humaine.

Le troisième point au plan administratif touche l'intensité de l'implication des administrateurs, conseillers et membres de l'Exécutif en particulier. Il faut songer ici à tout ce que signifie le fait que les décisions touchant le vécu de la Ligue au jour le jour, et surtout celles visant les interventions publiques, sont prises par l'Exécutif qui se réunit une fois par semaine avec l'équipe de la permanence. Qu'il me soit permis aussi d'évoquer ici l'engagement marqué du président actuel Léo Cormier et de l'ex-président qui l'a précédé Jean-Louis Roy. L'expérience de solidarité vécue entre eux et la permanence de la Ligue a été un stimulant constant. En votre nom je leur dis merci.

Le quatrième point est pour nous rappeler que le nombre des membres individuels a triplé au cours des trois dernières années et que nous avons aussi entrepris de recruter des membres collectifs. Quinze membres collectifs font maintenant partie de la Ligue et représentent un éventail assez diversifié pour comprendre, par exemple, l'Association des chefs de police et pompiers de la Province de Québec, l'Exécutif de la C.S.N., l'Association du Québec pour les déficients mentaux, l'Association des institutions d'enseignement secondaire, la Corporation des psychologues, le Centre international de criminologie, etc...

Le cinquième point déjà partiellement évoqué, veut mettre en relief la formation du réseau des personnes ressources qui agissent comme consultants et qui forment des groupes de travail à la Ligue. C'est plus de cent personnes sur qui nous pouvons compter à tous moments, dans toutes sortes de milieux et de secteurs professionnels. C'est grâce à ces personnes que la plupart de nos dossiers ont été rendus possibles et qu'ils ont acquis une représentativité fondamentale.

J'en viens maintenant au second plan abordé dans ce bilan et touchant les interventions de la Ligue.

Les interventions de la Ligue

- a) Précisons d'abord que les activités de la Ligue se situent à deux niveaux : la réponse aux événements qui ressortent de l'actualité et qui touchent directement notre domaine, ainsi que les actions et études à long terme ;

b) Voici la liste énumérant les principaux dossiers élaborés par la Ligue au cours des trois dernières années telle qu'elle apparaît au dossier mars 1975 :

- Manifeste : les droits de l'homme dans la société actuelle (1972)
- Dossiers sur les droits des détenus (1972-73-74)
- Dossiers sur la peine de mort (1973-75)
- Proposition du projet de loi pour une Charte et une Commission québécoise des droits de l'homme (1973)
- Mémoire sur la protection de la jeunesse (1973)
- Mémoire sur la protection de la vie privée (1973)
- Les droits individuels et les droits collectifs au Québec (1973)
- La définition de l'article 16 du Code Criminel et le cas Chartrand (1973-75)
- Bilan sur les droits de l'homme au Québec à l'occasion du 25e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1973)
- Dossiers droits internationaux (1973-74)
- Le dossier scolaire cumulatif et la protection de la vie privée (1974)
- La société québécoise face à l'avortement (1974)
- Les droits linguistiques au Québec (1974)
- Dossier Parthenais (1973-74-75)
- Rapport annuel (1973-74)
- Dossier et mémoire sur le projet de loi 50, sur les droits et libertés de la personne (1975)
- Dossier Haiti (1975)

Dans plusieurs de ces dossiers l'intervention de la Ligue a été marquante, a fait changer des choses, a fait progresser la cause des droits individuels et des conditions sociales d'exercice de ces droits et a visé le long terme en fonction le plus souvent de l'ensemble de la population. Citons quelques cas seulement.

Il est clair que l'action de la Ligue pour que le Québec soit doté d'une Charte et d'une Commission des droits de l'homme aura été déterminante. Alors que dans tant de milieux on criait à l'utopie quand la Ligue a proposé comme document de travail et d'animation, son propre projet en mai 1973, on se rend compte maintenant, à partir de ce que l'on sait du projet de l'Etat et des changements qui doivent encore y être apportés, que finalement le projet de l'Etat reproduirait à près de 70 % celui de la Ligue dans l'essentiel.

L'action de la Ligue dans le domaine de la protection de la jeunesse a été non moins déterminante. Elle a largement contribué à amener l'Etat à retirer son projet de loi 65 présenté en 1972, à accepter l'idée de base de la formation d'une commission de la protection de la jeunesse, et même à consulter des organismes sur la version du nouveau projet de loi qui doit être déposé à l'assemblée nationale à l'été ou à l'automne. D'autre part, nos interventions ont également aidé à la création de la loi 78 pour la protection des enfants maltraités. Nous devons nous réjouir du fait que le comité, pour assurer la mise en oeuvre de la loi, comprenne un grand nombre de membres et de consultants de la Ligue. Mentionnons aussi l'efficacité de notre intervention dans la crise Berthelet.

Il est non moins clair de notre lutte continue contre la peine de mort a produit de bons fruits et notre récent dossier sur des solutions de remplacement à la peine de mort a de plus en plus de répercussions.

L'action spécifique menée par l'Office des droits des détenus a été dans ce secteur semblable à celle de notre groupe de travail sur les droits de l'enfant, en dépit du fait que la seule notion de droits de détenus fait sursauter presque partout encore.

Même si nous n'avons pas remporté de victoire ostensible et éclatante dans la lutte contre la déportation des Haïtiens, force est de reconnaître que le fait que le taux de déportations soit passé de près de 60% à près de 15% maintenant n'est pas étranger à l'action de la Ligue.

- c) Ajoutons-y des projets spéciaux : un projet d'initiative locale d'information-recherche sur les droits des personnes âgées (1973), un projet d'information et d'animation "Pour réduire le problème de la méconnaissance des droits au Québec", subventionné par le Conseil des Arts, le dossier de recherche sur les droits des détenus subventionné par la Fondation Donner (1973-75) et les sessions d'animation de la Ligue à titre d'organisme d'éducation populaire.
- d) Ajoutons également nos rencontres publiques, tels les dimanches des droits de l'homme (travailleurs non-syndiqués, droits de l'enfant, droits des personnes âgées), les enquêtes publiques et un colloque sur les droits des détenus, un autre sur le racisme, de même que la présence de la Ligue dans de nombreux congrès, conférences et notre collaboration à des revues et à des quotidiens par de multiples articles sur les droits et sur la Ligue.
- e) La Ligue a été très présente à plusieurs commissions parlementaires, à Ottawa et à Québec : projet de loi 10 (Aide juridique), peine de mort, écoute électronique, protection de la jeunesse, projet de loi 22, projet de loi 50 sur les droits et libertés de la personne.
- f) La présence de la Ligue dans les médias mérite d'être soulignée de façon particulière, en remerciant les journalistes de la presse écrite et parlée de leur collaboration.
- g) Un nombre de plus en plus grand d'individus ont sollicité la Ligue pour toutes sortes de cas de discrimination et d'injustice. N'ayant pas les ressources suffisantes pour les traiter la plupart du temps, nous les avons référés aux organismes appropriés (Aide Juridique, Protecteur du Citoyen, A.D.D.S., A.C.E.F., services gouvernementaux divers, syndicats, associations de Néo-Québécois, etc...). Mais dans plusieurs cas traités, nos interventions ont quand même abouti à des redressements de situations pour ceux qui étaient victimes de discrimination. Nous comptons que la très grande majorité des cas individuels qui nous sont soumis pourront dorénavant être pris en charge par la Commission des droits et libertés de la personne.

Il est devenu évident à la Ligue, après bien peu de temps à travers l'expérience de la permanence, qu'il nous fallait énormément plus de ressources en personnel ainsi qu'en moyens d'enquêtes, pour traiter les cas individuels directement. Aussi avons-nous estimé pouvoir rejoindre finalement une masse d'individus en nous engageant dans des interventions touchant des groupes sociaux, comme les détenus ou les jeunes victimes de mauvais traitements, ou encore en luttant pour l'amélioration des lois. A cet égard on peut dire qu'à long terme le dossier qui aura peut-être le plus profité aux individus aussi bien qu'à l'ensemble de la collectivité est le dossier Charte.

Remarques générales en conclusion à cette partie du bilan

Je terminerais le résumé de ce bilan par des remarques générales touchant ce que d'aucuns interrogent comme "l'efficacité de l'action de la Ligue".

Premièrement, la Ligue est de plus en plus présente et crédible, nous dit-on largement. On y fait appel au point que nous pouvons à peine répondre à 10 % des demandes d'interventions qui nous sont faites.

Deuxièmement, on se réfère souvent à la Ligue à travers les dossiers que nous produisons. Un cas type est celui de notre étude sur l'avortement paru chez Leméac en mai 1973 sous le titre La société québécoise face à l'avortement. On s'y réfère non seulement quant au contenu mais pour leur éthique, caractérisée par la non-partisanerie et par une dialectique centrée sur la notion de droits, que nous construisons progressivement et qui demeure avant tout un perpétuel apprentissage pour nous. Dans cette perspective aussi, on aime de plus en plus évoquer la Ligue comme une sorte "d'université populaire" qui concilie dans ses interventions recherche, information et action, en mettant des dossiers au service du vécu de la société.

Troisièmement, je pense que l'on peut dire que l'action de la Ligue dans certains secteurs a beaucoup contribué à poser des questions en termes de droits. Plusieurs en sont scandalisés et nous accusent d'irresponsabilité, nous reprochant d'oublier la notion de devoirs et d'obligations. Nous ne l'oublions pas cette notion de devoirs, mais nous préférons parler de notion de responsabilités liée à celle de droits. Je crois personnellement que la notion de droits comporte une dynamique fondamentale qui stimule précisément à la responsabilité. Quand on est conscient qu'on a des droits, on peut être d'autant plus disposé à exercer des responsabilités et à respecter ceux des autres. L'éducation à la conjugaison droits-responsabilités peut produire des individus beaucoup plus engagés et plus respectueux de la liberté des autres, que la notion puritaine et souvent manichéiste du devoir pour le devoir, ou encore de la conjugaison traditionnelle dans notre éducation du devoir et de la récompense, laquelle était susceptible de produire des citoyens à la fois résignés et intéressés. Nous touchons ici une question que d'aucuns considéreront comme philosophique, mais qui en est une de stratégie sociale et d'entraînement psychique à un mieux-être individuel et collectif. C'est le genre de débats fondamentaux que les membres d'une Ligue des droits doivent tenir entre eux et sur la place publique de façon intense.

Quatrièmement, il est clair que les efforts de la Ligue ont visé à ce que le juridique et le judiciaire forment moins un univers clos sur lui-même et soient mis au service du social et du personnel. D'où notre action dans le domaine de la loi, de l'analyse de jugements et dans des dossiers comme ceux produits récemment par l'Office de révision du code civil sur la famille, ou encore dans le secteur protection de la jeunesse. Nous vivons un phénomène étrange mais fort grave au Québec, qui s'inscrit en parfaite continuité dans la tradition de moralité très légaliste à laquelle nous avons été habitués : la loi, l'arbitrage judiciaire, le contrôle policier et la bureaucratie sont en avance chez nous sur le développement des ressources sociales, du civisme individuel et de la responsabilité personnelle. Nous risquons de limiter considérablement, sinon de faire avorter maints aspects de notre réforme du code civil, si nous ne trouvons pas les moyens de restreindre l'intervention du judiciaire dans la vie des familles en difficulté au profit d'investissements en supports sociaux donnés aux individus. Il y a plus encore. Nous risquons d'utiliser les professionnels de l'intervention sociale à des fins policières et judiciaires, au sens contraignant et punitif que peuvent

comporter ces fonctions s'il n'y a pas une prise de conscience aiguë de la part des corporations professionnelles. Il y a des travailleurs sociaux, des psychiatres et des professeurs, pour ne citer que ceux-ci, qui sont plus légistes, plus punitifs et plus moralisateurs au sens ouïtain, plus bureaucrates que des administrateurs, des policiers, des avocats et des juges auxquels ils voudraient accoler ces étiquettes. Par ailleurs, à un autre extrême et sous le couvert d'attitudes professionnelles pseudo-libéralisatrices ou socialisantes, d'autres professionnels s'interdisent un minimum de contrôle dans leurs interventions professionnelles au nom d'un non-directivisme qui devient un absolu. Ceux-ci incitent ainsi des administrateurs, ou l'Etat, à prendre leurs responsabilités (comme ils disent) ou encore poussent le judiciaire à intervenir là où le social attend et tergiverse, pour trouver la parfaite méthode d'approche. Faut-il être plus explicite pour faire comprendre ici les causes profondes du pourrissement de nombreux dossiers, où par exemple, serait requise une coordination intense entre les ministères de la justice et des affaires sociales ou entre des professionnels relevant de leurs juridictions respectives.

Cinquièmement et ceci est en relation directe avec ce qui précède, les efforts de la Ligue, étaient sans cesse tournés vers la sensibilisation de la population au fait que l'individuel et le collectif sont le plus souvent indissociables. Si le légal, le judiciaire et le policier ont l'avance que je viens de décrire sur le social, le civisme et la responsabilité personnelle, je pense que c'est précisément, entre autres facteurs, parce que le Québec vit d'une culture et d'un système social où l'on attend tout des individus. Nous n'avons pas encore acquis le sens positif du social et du collectif, conçu comme support à l'engagement individuel. C'est là pourtant que maintes solutions seraient à portée de la main : investir dans des supports sociaux humains pour permettre aux individus d'être plus responsables et plus civiques. Notre réforme de structures en éducation et dans les affaires sociales n'est qu'une étape qui a besoin, de devenir humaine, d'être habillée par des services sociaux réels à toutes ces minorités sociales que nous avons fabriquées à force de croire que les individus ont tout reçu de la nature pour être responsables et socialisés. Il n'y aura pas au Québec, pas plus que dans aucune autre société humaine, de génération spontanée de la responsabilité collective, du civisme et de sens du devoir chez l'individu, aussi longtemps que nos politiques, notre système politique, ne seront pas d'abord préoccupés par un souci humain et humaniste de donner des supports aux individus, qu'il s'agisse d'aide à la famille, au couple, aux jeunes, aux personnes âgées, aux travailleurs, aux délinquants adultes et jeunes et à tous les autres qui font partie de cette majorité dite silencieuse. Elle est avant tout silencieuse parce qu'on s'organise pour y maintenir des minorités qui sont dos à dos les unes contre les autres, unies par le silence et la privation d'une conscience et d'une vigilance humaines suffisantes. Ce n'est pas la police qui va donner un ordre humain au Québec. La police va construire un ordre artificiel, de dehors. Car l'ordre civil réel se construit d'abord sur la valeur intérieure des individus, laquelle requiert des investissements sociaux marqués. L'ordre par la police, par le judiciaire et par les structures administratives est la voie la plus facile à court terme. La voie la plus humaine est nécessairement la plus difficile; elle passe par une conception des êtres humains où l'on a le souci de ménager un équilibre entre l'individuel et le collectif. Nous vivons encore au Québec de l'hypocrisie facile d'un bien commun et d'un ordre social que nous voulons construire à partir de l'asservissement aveugle des individus, ou d'un sens du devoir qui tourne à vide.

- Tous les Québécois francophones se respecteront eux-mêmes et respecteront les autres groupes ethniques dans la mesure où ils disposeront d'un environnement linguistique qui les sécurise et qui leur donne le goût non seulement de parler bien le français mais de parler d'autres langues et d'apprendre la culture humaine d'autres groupes ethniques. C'était le sens premier du dossier de la Ligue sur les droits linguistiques.
- Les individus personnes âgées continueront d'être rejetés et d'être pris à une forme d'euthanasie sociale par notre collectivité et par l'Etat, aussi longtemps que nous ne mettrons pas en oeuvre une politique des personnes âgées qui leur assure comme groupe social, droit de cité partout, droit de productivité, droit d'être utile, etc, etc...
- Une masse d'individus jeunes, notamment ceux qui se trouvent dans cet univers dit de la protection de la jeunesse, seront condamnés eux aussi à une forme d'euthanasie sociale et à l'auto-destruction personnelle, si nous ne nous engageons pas résolument à mettre en oeuvre des politiques sociales de développement de la jeunesse, en coordination avec une politique d'aide aux familles, ainsi qu'une politique de mise en oeuvre des ressources humaines des quartiers dans les villes notamment.

Bravo pour la récente loi dont nous a dotés le Ministre de la justice pour réduire la honte de l'enfance maltraitée au Québec, mais qu'est-ce qui sera changé à long terme, si l'administration de cette loi ne peut pas reposer sur des services sociaux qui permettent d'aider parents, enfants, et gens de mêmes quartiers à apprendre à vivre ensemble ? Ce n'est pas en punissant les parents des enfants maltraités qu'on arrivera à régler le problème, mais d'abord en aidant les parents à être parents.

- Que ceux qui combattent l'avortement au Québec et au Canada, avec des oeillères pour le social tout le tour des yeux, ou encore avec le mépris longuement entretenu de la femme quand elle cesse d'être une mécanique de reproduction, fassent des campagnes pour des investissements sociaux humains propres à aider les femmes et les hommes à assumer une parenté responsable. Ils se rendront plus dignes de foi qu'en circulant dans les églises avec d'odieux pamphlets discriminatoires et en utilisant des prêtres pour commander à leurs fidèles de "signer la pétition contre l'avortement s'ils ont la foi". La Ligue n'a jamais dit qu'elle était pour l'avortement et je pense que personne n'est vraiment jamais pour l'avortement, mais la Ligue a dit que dans notre société comme dans tant d'autres malheureusement, c'était une mesure extrême à laquelle la femme avait le droit de recourir en certaines circonstances, montrant précisément que ces circonstances sont entretenues dans un régime social, politique et économique qui continue d'être inapte devant l'éducation sexuelle, devant le planning familial, devant l'aide à la famille et devant le respect de la femme.
- Que ceux qui jettent leur mépris sur les détenus et les ex-détenus fassent l'effort de conscience qui est requis de tous les êtres humains pour aller au-delà de la vengeance primitive ou de la peur incontrôlée qui fait réclamer la mort, l'emprisonnement automatique de vingt ans, le fouet ou tous autres châtiments cruels. L'au-delà, ici encore, est à portée de la main dans la mise en oeuvre de supports sociaux propres à faciliter le développement de l'humain chez l'individu, et surtout, dans une interrogation de base sur le sens de la responsabilité collective dans la fabrication des destinées individuelles.

Pourquoi continue-t-on à fermer les yeux sur les statistiques effarantes qui nous renseignent sur les causes collectives de la criminalité, qu'il s'agisse comme c'est le cas chez-nous, du sous-développement économique de quartiers de grandes villes, du sous-développement de la scolarisation dans certains milieux, du sous-développement des relations humaines dans la famille de même que devant la responsabilité de parents, du sous-développement de l'ensemble de notre société quant à ce qui s'appelle la tendresse humaine et qui n'a pas droit de cité, semble-t-il, quand il s'agit d'organiser la société. Bien sûr que le dossier des droits des détenus à la Ligue est un mauvais dossier, comme on nous le répète fréquemment, mais nous ne l'abandonnerons pas, parce que, d'une part, il s'agit d'une minorité humaine envers laquelle la Ligue comme Ligue a des responsabilités d'autant plus pressantes, et que, d'autre part, il s'agit précisément d'un dossier type que la collectivité ne veut pas voir pour ne pas ouvrir trop de dossiers sur notre sous-développement humain dans le sens où nous venons d'en parler. Non seulement nous n'abandonnerons pas ce dossier, mais le Conseil d'administration vient d'assurer pour l'année qui vient à un groupe de travail oeuvrant dans ce secteur, et qu'on a pris l'habitude de désigner comme l'Office des droits des détenus, un statut privilégié consacrant une partie importante des ressources de la Ligue à ce secteur.

Au moment où je termine la rédaction de ce rapport, nous nous préparons, une délégation de la Ligue, à nous rendre au siège de la Cour Suprême à Ottawa où sera entendu l'appel d'une sentence de mort prononcée à l'endroit de Réal Chartrand qui a causé la mort de l'agent Labelle à Sainte-Thérèse en 1971. Réal Chartrand établira un précédent, en se défendant lui-même devant la Cour Suprême, ceci ne signifiant pas, comme les personnes les plus intéressées le savent, qu'il a répudié les services de son avocat, mais étant le résultat d'une décision longuement mûrie et concertée qui a pour objectif, entre autres, de faire entendre en plénitude non pas sa seule voix à lui, mais celle de beaucoup d'autres à travers la sienne qui ont vécu une expérience semblable à la sienne. Son plaidoyer fera probablement ressortir des aspects majeurs de la relation entre l'individu et le milieu face au développement humain. Réal Chartrand a une expérience type de la vie en institution dite de protection et en institutions de détention. Le processus suivi dans son cas présente aussi un cas type défini autour de l'article 16 du Code criminel portant sur la définition controversée de l'aliénation mentale. C'est aussi un cas particulier qui devrait peser sur la conscience d'une institution psychiatrique et inquiéter la profession elle-même, étant donné un problème d'éthique on ne peut plus grave, mais qu'on a malheureusement tenté de cacher le plus possible. Cette dissimulation a été rendue d'ailleurs plus facile du fait qu'au Ministère des affaires sociales, jadis, on a refusé de rendre publique une enquête qui, à notre avis, constituait un élément indispensable à la connaissance des jurés et à la bonne marche de la justice dans le procès de première instance qui s'est terminé par la sentence de mort. Nous avons posé ce problème en septembre 1973 à l'occasion du jugement de la Cour d'appel. Il demeure entier au moment où nous nous rendons à la Cour Suprême.

Le problème reste énorme également en ce qui concerne l'évolution de nos mentalités face à l'ensemble de la question des rapports entre l'individuel et le collectif, ensemble dont je viens de tirer quelques exemples seulement. Mais je considère que c'est une action de la Ligue qui devrait être maintenue avec beaucoup de patience et de recherche de compétence.

Ces propos m'ont déjà fait entrer dans la seconde partie de ce rapport, et même dans la conclusion, lesquelles seront davantage marquées par une démarche d'évaluation de notre rôle, tel que je le vois, alors que la première partie touchait surtout l'identification de ce rôle.

II- L'ETAT ACTUEL DE LA LIGUE ET L'AVENIR

- 1- Des prévisions budgétaires pour l'année opérationnelle 1975-76 qui représentent le triple du dernier revenu annuel.
- 2- Joindre au directeur général deux autres intervenants permanents faisant un travail d'intervention du même type.
- 3- Les principaux dossiers en chantier: les droits des personnes face à la famille, les droits des femmes, les institutions politiques et les droits, la violence, la criminalité et les droits des détenus et des ex-détenus, la protection de la jeunesse et les droits des jeunes.
- 4- Revoir la constitution pour la rendre plus conforme à l'évolution de la Ligue.
- 5- Evaluer notre système d'information et nos moyens de rejoindre les organismes, les groupes et les citoyens comme tels par nos diverses interventions.
- 6- Elargir la notion de membres et intensifier leur implication.
- 7- Prévoir les relations avec la future Commission des droits et libertés de la personne.

1- En se référant au dossier mars 1975, on constatera que les prévisions budgétaires pour l'année opérationnelle 1975-76 s'établissent à \$180,000.00.

Au moment où j'écris ce rapport, \$110,000.00 sont assurés comme suit:

\$20,000.00 provenant d'une communauté religieuse;

\$55,000.00 provenant du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de trois ministères, pour des secteurs bien diversifiés, dont \$40,000.00 du Ministère de la justice, \$5,000.00 du Ministère de l'immigration et un montant d'environ \$10,000.00 d'un ou deux autres ministères que nous pourrions identifier quand nous aurons reçu de leur part une confirmation écrite;

\$30,000.00 venant du Secrétariat d'Etat, au chapitre du programme touchant les droits de l'homme et les groupes dits de compréhension;

\$5,000.00 au moins sont assurés par d'autres sources, dont la cotisation des membres et des revenus en droits d'auteur de la Ligue.

Nous espérons obtenir le reste par d'autres fonds privés, ce qui sera rendu plus facile si nous obtenons très prochainement le statut d'organisme de charité, et aussi par une augmentation des fonds venant du gouvernement fédéral qui feraient que le gouvernement fédéral contribuerait au moins autant que le gouvernement du Québec au financement de la Ligue. Il est possible également que des fonds pour des projets spéciaux touchant en partie des dossiers à long terme de la Ligue, puissent être partiellement

affectés au budget de base.

On remarquera également que cette année encore, la part bénévole des services donnés par les groupes de travail sera considérable et pourra être évaluée à l'équivalent du quart des \$180,000.00 (équivalent qui évidemment n'est pas compté dans les prévisions budgétaires comme tel).

Si nous n'obtenons pas les \$180,000.00, nous aurons néanmoins fait un grand pas à ce chapitre si l'on compare le montant déjà assuré à celui des revenus annuels des trois dernières années, et surtout, au fait que l'an dernier, à pareille date, nous n'avions encore l'assurance que de \$30,000.00 à \$40,000.00 au maximum.

J'ajoute une dernière remarque touchant le financement gouvernemental, en me bornant à citer textuellement une résolution du Conseil d'administration adoptée le 19 octobre 1974. Je cite:

"Le Conseil est unanime à recommander que la Ligue maintienne et intensifie même ses sources de financement gouvernemental.

Pour ceux qui considéreraient la possibilité d'une dépendance de la Ligue à cet égard, on précise qu'une telle dépendance n'est pas liée à la provenance des fonds, mais à la façon dont la Ligue les utilise, et plus particulièrement, cette dépendance ne saurait exister si la Ligue maintient dans toutes ses interventions une liberté complète à l'endroit des gouvernements.

On reconnaît que plusieurs sources de financement privé pourraient être en elle-mêmes plus suspectes encore que les fonds provenant des gouvernements, fonds qui ne sont pas d'abord ceux du gouvernement en place ou du parti au pouvoir, mais ceux de tous les payeurs de taxes et par conséquent de tous les citoyens."

2- Une telle augmentation du budget est indispensable, car il en va de la survie de la Ligue par rapport au développement qu'elle a atteint maintenant. Cela veut dire dans l'immédiat qu'il faut augmenter les effectifs de la permanence dans les plus brefs délais, de deux manières. Premièrement, en doublant et triplant si possible les interventions de la Ligue et la coordination des dossiers, qui depuis trois ans sont presque exclusivement assurées par le directeur général, les autres permanents de la Ligue devant se consacrer à prendre charge des différents services de fonctionnement administratif, de réception, de secrétariat et de recherche. Deuxièmement, ces services requièrent eux-mêmes plus de moyens, en particulier par l'addition de deux secrétaires à plein temps. Sans tomber dans la bureaucratie, ni dans un régime de 9h00 à 5h00 bien chronométré, ce qui serait un autre extrême, on ne saurait plus, par ailleurs, faire fonctionner un organisme comme la Ligue à partir de l'engagement ex trême de ses permanents et de ses administrateurs bénévoles. Ce n'est pas parce que quelqu'un travaille à la Ligue des Droits, qu'il doit renoncer à des conditions de travail saines qu'il aurait dans une autre institution. La Ligue est une institution, un service public, qui requiert des moyens normaux d'existence.

De plus, je suis convaincu personnellement que la Ligue doit avoir plus qu'un porte-parole identifié du public dans ses diverses interventions. Or,

l'expérience a montré, chez nous comme ailleurs, qu'il est à peu près impossible de faire jouer ce rôle de façon régulière par des personnes qui ne sont pas permanentes, même si de fait les membres du Conseil et les consultants, avec en tête les deux présidents, ont souvent défendu les dossiers de la Ligue en public, outre le directeur général. Mais ils ne peuvent intervenir suffisamment pour éviter que le directeur général ne courre le risque de personnaliser la Ligue, en devant répondre lui-même à trop d'interventions, surtout dans les media d'information. Je crois, même si beaucoup d'autres à la Ligue sont d'un autre avis, qu'il faut éviter de faire camper l'image de la Ligue par une seule personne surtout, directeur général ou président. On devrait en arriver à habituer la population à une image d'équipe, selon divers secteurs ou dossiers. Cela sera possible si l'action publique du directeur général est doublée ou triplée par deux autres intervenants permanents.

3- Outre le maintien d'autres dossiers déjà entrepris, ainsi que ce qui découle de la réponse à l'actualité, les principaux dossiers en chantier actuellement sont les suivants: Ils sont présentés aux membres parmi les priorités 1975-76:

- o les droits de la personne dans les familles et l'action pour une politique de la famille au Québec en vue d'assurer ces droits;
- o les droits des femmes;
- o les institutions politiques et les droits;
- o la violence, la criminalité et les droits des détenus et des ex-détenus;
- o la proection de la jeunesse et les droits des jeunes.

Dans le premier cas, il s'agit d'abord de poursuivre l'étude des documents de l'Office de révision du Code civil et de mener une action plus générale, mais très spécifique, pour que nos divers gouvernements s'engagent dans une politique d'aide réelle aux familles, sous les formes de plus en plus diverses qu'on leur connaît. Nous estimons qu'une des meilleures façons de susciter la qualité de la vie et de travailler à un environnement qui favorise l'exercice de toute une série de droits et de responsabilités, est d'avoir une politique et des services d'aide humaine aux familles.

Dans le second cas, on peut penser que l'intervention sur les droits des femmes, telle qu'elle s'amorce, sera l'une des plus importantes qu'aura menées la Ligue. La première action publique interviendrait à l'automne par le lancement d'un manifeste, conçu comme un service d'animation et dans la forme d'un journal populaire. Il y aurait bien des raisons à citer pour situer ce dossier dans toutes ses dimensions. Qu'il suffise d'évoquer ici le fait, qu'en dépit d'un certain progrès dans ce domaine, il demeure foncièrement inacceptable que les femmes en général soient exclues des principaux champs de décision de l'organisation de la vie en société, que ce soit dans la vie politique, dans l'administration publique, dans l'organisation du travail, dans maintes sphères de son exécution, tandis qu'au niveau des mentalités il existe encore une très large discrimination, et à partir même de l'éducation donnée dans les écoles.

Le dossier qu'entreprend la Ligue sera par ailleurs caractérisé par certains aspects auxquels on est peu habitué dans ce secteur. Il est conçu autant pour les hommes que pour les femmes et il repose sur une perception de l'existence et de l'action complémentaire de l'homme et de la femme vue comme fondement de l'ordre social. C'est pourquoi il se présente comme une invitation à développer un vaste projet collectif. Il se veut aussi centré sur une approche positive, où l'on évite de culpabiliser absolument celles et ceux qui ne se sentent pas discriminés, de la façon dont tel mouvement voudrait qu'ils le soient, par exemple, tout en cherchant à ce que le plus de femmes et d'hommes possible se sentent concernés au plus haut point par le problème des rôles dévolus à l'homme et à la femme. La Ligue considère que ce dossier met en cause des enjeux, dont en dépendent une foule d'autres quant à la possibilité de respecter réellement les droits des être humains au Québec et de créer chez nous un milieu social sain. Précisons enfin que ce n'est pas une initiative épisodique qui voudrait répondre aux besoins de l'Année internationale, mais bien un dossier à très long terme qui sera caractérisé par une longue démarche d'animation.

Dans le troisième cas, trois questions retiennent l'attention de la Ligue et pourront être abordées dans l'année ou dans les années qui viennent par un nouveau groupe de travail. Il s'agit: du mode de scrutin au Québec, du processus d'élaboration de la législation, ainsi que des rapports entre police, justice et politique.

Nous pensons qu'il faut absolument éviter de revivre une situation parlementaire aussi grave et aussi extrême que celle que nous avons connue suite aux dernières élections, alors que 45% des votants sont représentés par huit députés et que 55% sont représentés par cent. Une telle situation, indépendamment des partis en cause, n'est pas un bien pour notre démocratie et pour notre développement collectif.

En ce qui concerne l'élaboration de la législation, la Ligue voudrait considérer diverses propositions en vue d'améliorer là encore l'exercice de la démocratie dans un secteur qui détermine au plus haut point toutes sortes de droits. Nous avons beaucoup à apprendre en ce domaine d'autres pays, où les moeurs de gouvernement sont telles qu'on y considère que la législation doit d'abord être élaborée à partir de l'implication des citoyens concernés par tel ou tel secteur visé dans une loi. Le mécanisme de la commission parlementaire, que certains hommes politiques célèbrent chez nous comme un phénomène extraordinaire de démocratie est un bien pâle instrument à côté de ce qui se fait en Suède, par exemple, à cet égard, et surtout si l'on considère la façon dont nos commissions parlementaires sont utilisées dans les faits par le gouvernement.

Le sort qui est fait à la législation au Québec depuis quelques années est des plus inquiétants et il met en péril la qualité de notre régime démocratique. Citons seulement trois faits, qui semblent correspondre à des habitudes prises au cours des récentes années. Au cours de la dernière session à Québec, 85% des lois ont été adoptées dans les deux mois de fin de session, soit en décembre et en juillet. On improvise de plus en plus des lois, surtout en périodes de crise, crises que souvent d'ailleurs on a laissé se développer au paroxysme comme c'est le cas actuellement dans le monde du travail. Les lois récentes qui donnent suite au rapport de la Commission Cliche en sont un exemple à maints égards, et en dépit du fait qu'il fallait légiférer en ces matières. Comme le président de la Ligue l'a souligné dans un communiqué qu'il a émis suite aux recommandations d'un groupe de travail spécial sur le sujet:

"En considérant tout ce que nous savons des carences dont se sont rendus responsables aussi bien le gouvernement que certains éléments de certains groupes syndicaux dans le pourrissement des conflits en cause, il est inacceptable qu'on procède de façon aussi expéditive pour donner suite à des aspects majeurs du Rapport Cliche, lequel rapport requiert une étude plus approfondie dans des circonstances où l'on évite de développer des formes de violence morale aussi graves que la violence physique que l'on veut combattre.

Il est essentiel que l'élaboration des législations et politiques spéciales en cause fasse l'objet d'une large consultation avec les personnes et les groupes concernés."

Enfin, on a pris l'habitude d'abuser de la législation déléguée au Québec, c'est-à-dire l'habitude de mettre autant sinon plus dans les règlements qui peuvent accompagner une législation que dans la législation elle-même. Or, on sait que les règlements échappent au contrôle de la population et de l'Assemblée Nationale, étant l'affaire des technocrates. Ici encore, c'est éminemment une question de droits et d'éthique qui est en cause.

Les trois dossiers que je viens de résumer sont nouveaux, bien qu'au cours des trois dernières années, on ait accumulé de la matière pour les préparer en maintes circonstances. Les deux autres que j'ai cités précédemment sont des dossiers à poursuivre, mais qui connaîtront des étapes marquantes au cours des mois ou de l'année qui vient. Dans le cas de la protection de la jeunesse, la présentation d'un nouveau projet de loi devra retenir nos efforts, avec ceux des groupes que nous avons pris l'habitude de rejoindre dans ce secteur. Dans le cas des droits des détenus, plusieurs développements sont prévisibles, à la fois dans les suites du projet Donner ainsi que dans l'approfondissement du phénomène de criminalité ou de violence chez nous, ou encore dans une réflexion systématique sur le phénomène institutionnel qui caractérise aussi bien le recours aux institutions de protection de jeunesse qu'aux institutions de détention pour adultes.

4- L'un des travaux qui devrait le plus retenir l'attention des membres et de ceux qui s'intéressent à la Ligue dans les mois qui viennent, est la révision des règlements, soit de la plus grande partie de la constitution de la Ligue. Il est clair que cette constitution n'est plus adaptée au développement actuel et prévisible de la Ligue. Mentionnons seulement l'élargissement de la notion de membres et l'intensification de leur rôle, le statut des permanents, le statut des groupes de travail, les diverses catégories possibles d'assemblées de membres et leur fonctionnement, l'élection de administrateurs et leur rôle, ainsi que la relation entre les diverses entités administratives. Le comité de révision des règlements récemment formé par le Conseil a donc une lourde tâche devant lui.

5- Le comité en voie d'organisation sur l'information donnée à la Ligue et sur les moyens de rejoindre des organismes, des groupes et des citoyens les plus concernés par telle ou telle intervention de la Ligue, a une tâche non moins lourde. Si, d'une part, l'on peut se réjouir de la présence accrue de la Ligue au Québec, l'on doit s'interroger sur diverses façons qu'il y aurait de la rendre plus proche des citoyens, et en particulier, de pouvoir faire passer nos dossiers dans un langage qui rejoint tout le monde et par des techniques de communication plus appropriées que celles que nous avons pu mettre en oeuvre jusqu'à maintenant. Evidemment, là encore, ce que nous avons mis en oeuvre jusqu'à maintenant était foncièrement limité par l'insuffisance de nos ressources.

6- J'insiste, comme l'ont déjà fait bien des conseillers, ainsi que les deux présidents, sur la nécessité d'élargir la notion de membres à la Ligue et de mettre en oeuvre les moyens d'intensifier leur implication.

Etre membre à la Ligue est peut-être quelque chose de bien particulier, étant donné l'ampleur des fins de la Ligue surtout. Par ailleurs, la diversité des dossiers, devant laquelle nous n'avons pas le choix, fait qu'on ne peut pas s'attendre à ce que tous les membres puissent être d'accord avec chacune de nos interventions dans les divers secteurs. C'est pourquoi d'ailleurs ce qui doit nous retenir ensemble est avant tout une éthique d'intervention que l'on retrouve dans tous les dossiers, ainsi qu'une dialectique propre à la défense et au développement des droits telle que nous pouvons la développer progressivement et l'apprendre nous-mêmes, comme je l'ai indiqué plus avant.

Dans ce contexte, le droit à la dissidence doit aussi avoir une large place.

Si l'on songe à la représentativité de la Ligue en fonction d'un nombre X de membres, on se met tout à fait en face de l'arbitraire. Avoir 1,000 membres ou 50,000 peut signifier à peu près la même chose. La représentativité de la Ligue, il me semble, tiendrait davantage à sa crédibilité, à la polyvalence et au pluralisme des groupes qui préparent ses interventions avec les permanents, ainsi qu'à l'éventail des appuis donnés à la Ligue dans ses diverses interventions. Ne devrait-on pas en arriver alors à trouver une formule qui permette de faire co-exister diverses catégories de membres avec ce que l'on pourrait appeler des groupes de soutien qui, sans être membres comme tel de la Ligue s'ils le désirent, pourraient néanmoins appuyer des interventions spécifiques, et même, soutenir des secteurs pendant une certaine période. Je songe à cela surtout en me fondant sur les nombreuses expériences de regroupement que nous avons faites à la Ligue. Ces expériences sont nécessaires non pas d'abord pour se gagner des appuis, mais pour constituer un réseau de répondants et élargir notre structure de consultation. C'est ce que nous avons entrepris dans le secteur protection de jeunesse, dans le secteur détenus et ex-détenus, dans le secteur famille, etc.

Je pense aussi qu'il faudrait pousser notre recherche dans le sens de l'organisation communautaire, pour voir à ce qu'à l'intérieur de la Ligue, comme dans nos relations avec d'autres groupes et organismes, on puisse s'appuyer sur une structure d'implication partagée par le plus d'individus

et de groupes possible. Voici à cet égard une esquisse de ce que pourrait être l'expansion de la Ligue comme organisme de plus en plus enraciné dans notre société:

- a) re-situer la Ligue à partir de l'élargissement de la notion de membres et du développement d'un réseau de relations avec d'autres organismes et groupes;
- b) faire de l'assemblée générale annuelle un vaste congrès, dégageant le bilan de l'année et débattant des priorités de l'année à venir dans le détail;
- c) appuyer les interventions de la Ligue sur une structure fonctionnelle reliant:

des membres du Conseil comme premiers consultants pour la permanence dans divers secteurs, les membres des groupes de travail choisis avant tout pour leur compétence et leur expérience dans tels secteurs, des groupes de membres de la Ligue formant des cellules d'intérêt et de vigilance préoccupées de tel ou tel dossier et reliées aux groupes de travail, des groupes d'organismes, consultés ou regroupés pour agir avec la Ligue ou étudier tel ou tel aspect de ses interventions, le tout coordonné par les permanents de la Ligue et soumis à l'Exécutif et au Conseil pour approbation des grandes orientations et pour diffusion publique. Il peut y avoir là une expérience de démocratie et de compétence tort ennivrante à vivre pour la Ligue et pour ceux qui s'intéressent à ce que nous faisons.

7- Aussitôt que nous connaissons le texte final du projet de loi 50, de même que l'équipe des futurs commissaires de la Commission des droits et libertés de la personne, il faudra que la Ligue évalue soigneusement la nouvelle situation. Trois hypothèses peuvent néanmoins être envisagées dès maintenant à cet égard.

Premièrement, l'existence et la mise en oeuvre de la loi 50 ne vont pas diminuer le travail de la Ligue mais au contraire sont susceptibles de l'augmenter. D'une part, il s'agit d'une loi très vaste, qui crée des fondements légaux et autres qui n'existent pas jusqu'à ce jour et qui restreignent en conséquence toutes sortes d'interventions à caractère juridique par exemple. D'autre part, si la future Commission a les moyens de faire l'information et l'éducation qui lui sont assignées, cela devrait entraîner une expansion considérable de notre domaine.

Deuxièmement, comme le faisait remarquer le président récemment, on peut dans l'immédiat envisager le partage suivant des préoccupations entre la Ligue et la Commission:

"La démarcation du travail de la Ligue par rapport à celui de la future Commission gouvernementale peut apparaître déjà dans le fait que la Commission devra mettre l'accent, au départ surtout,

sur les cas individuels de discrimination, tandis que la Ligue devra poursuivre sa lancée dans le domaine du collectif, de l'action sur des dossiers comme les projets de lois qui rejoignent du coup l'ensemble de la population ou de groupes sociaux particulièrement concernés."

Troisièmement, on peut estimer que la Commission devra favoriser l'expansion du domaine des droits dans la décentralisation de ce domaine, encourageant aussi bien des organismes gouvernementaux comme le Conseil du statut de la femme, par exemple, à oeuvrer dans un secteur, comme des organismes privés, de telle sorte que puissent être multipliées les présences agissantes dans notre domaine, par le gouvernemental et par le privé. La Commission devrait faire faire le plus possible par ceux qui le peuvent dans tel ou tel secteur.

Et j'en viens à mon commentaire principal qui portera sur l'éthique d'intervention de la Ligue et sur ce que je considère personnellement comme le plus indispensable au développement et à la survie même de la Ligue: qu'elle puisse être un no man's land de paix dans une société en guerre.

III - MON COMMENTAIRE PRINCIPAL PORTE SUR LA LIGUE COMME :
"NO MAN'S LAND DE PAIX ET DE PLURALISME DANS UNE SOCIETE EN GUERRE"

Je citerai d'abord un autre extrait du dossier mars 1975 qui a été adopté par le Conseil d'administration récemment. Après y avoir indiqué les diverses lignes de force de l'intervention de la Ligue, nous mettons l'accent sur l'éthique de notre intervention. Je cite l'extrait en question:

"UNE ETHIQUE D'INTERVENTION, privilégiant le regroupement pluraliste, la critique constructive, le droit à la dissidence, le respect des différences entre les individus et les groupes dans leurs manières de vivre et de penser, la négociation, la mise en valeur de la tolérance et de la recherche de paix comme conditions à l'exercice des droits individuels et collectifs, la clarification du débat social dans lequel il faut fréquemment situer l'exercice réel de tel ou tel droit.

La Ligue estime qu'une telle éthique est indispensable, d'abord parce que la fonction qu'elle remplit la met au service de tous les citoyens, sans distinctions, et d'une façon telle qu'elle doit incarner la même crédibilité et la même impartialité auprès de personnes et de groupes qui ont, néanmoins des convictions et des intérêts divergeants, voire même conflictuels, dans notre société.

La Ligue considère également que cette éthique lui est nécessaire dans un contexte social très marqué par des situations de conflits et de violence morale, qui sont entretenues et même mises en valeur de tous côtés, aussi bien de la part de responsables élus de la vie politique et de l'administration publique, que d'organismes d'intérêt public, d'entreprises privées et de groupes de toutes sortes.

Il ne s'agit pas de minimiser l'existence de ces situations, ni de mésestimer une saine dynamique des rapports de force qui existent au sein d'une société vivante, au contraire, il faut les exprimer et les évaluer sans relâche, d'autant plus qu'elles sont souvent la conséquence d'inégalités injustifiables entre les citoyens. Mais il importe précisément de distinguer ces situations de la façon de les aborder et c'est dans la façon de les aborder, que la Ligue insiste pour développer telle éthique, qui privilégie la tolérance, la négociation, la quête de consensus et de solutions positives, qui dépasse la critique pour la critique et rejette la discrimination fondée sur le préjugé et l'intolérance.

La recherche de la paix et de la justice sociales, dans la diversité même des convictions et des manières de vivre, des individus et des groupes, est autant un moyen qu'une fin, par rapport au progrès social et à la défense des droits des êtres humains, tel que s'y consacre la Ligue."

Pour moi l'essentiel de ce qu'a entrepris la Ligue, et qui n'est peut-être encore qu'à l'état embryonnaire, c'est ce que j'appellerais le service de table ronde, de plate-forme, où se retrouvent des groupes qui, ou n'ont pas l'habitude de se parler même s'ils oeuvrent pour un même secteur, ou sont perçus comme des groupes irréconciliables à cause de leurs intérêts divergents, de leurs idéologies opposées et pour combien d'autres raisons encore.

Table ronde dans le domaine de la protection de la jeunesse.

Table ronde dans le domaine de la justice pénale, des droits des détenus et des ex-détenus, récemment répétée à l'occasion de notre dossier sur des solutions de remplacement à la peine de mort, où l'on retrouve ensemble des ex-détenus, des officiers de sécurité, des policiers, des professionnels de plusieurs métiers, des administrateurs d'institutions de détention, des fonctionnaires, des hommes politiques, des citoyens de toutes sortes de milieux.

Table ronde dans le domaine de la famille, où il y a énormément de choses à mettre en commun, au delà des idéologies et des intérêts divergents de toutes sortes, si l'on veut un jour qu'il y ait une politique de la famille dans cette société.

Table ronde que nous nous apprêtons à former dans le monde fort difficile des questions touchant l'immigration et les groupes de Néo-Québécois.

Table ronde autour de la Charte et combien d'autres encore.

Que de fois j'ai entendu de la part de gens qui se retrouvent pour la première fois ainsi à la Ligue, cette expression ou son équivalent : "On peut parler ici, on sent qu'on n'est pas étiqueté et classé avant même d'avoir ouvert la bouche".

Cette éthique est d'autant plus importante au Québec que nous vivons comme la plupart des autres sociétés d'ailleurs, dans un état de guerre psychologique et mentale. D'une part, nous sommes plus équipés pour faire vivre des conflits et amener les gens à se haïr entre individus et groupes, que pour les faire s'accepter eux-mêmes à travers leurs différences et construire ensemble quelque chose de bon et de beau pour la société toute entière. D'autre part, et c'est un des problèmes que j'ai posé récemment devant la Communauté arménienne qui m'avait invité à adresser la parole à l'occasion du soixantième anniversaire de l'affreux génocide arménien de 1915 en Turquie :

"Le Québec a surtout besoin de sortir d'un certain manichéisme que notamment les excès de la religion nous ont imposé mais que de nouvelles idéologies et attitudes sociales transposent maintenant, au point que des groupes marxistes et autres, veulent mettre en place chez nous les mêmes structures manichéennes qu'ils reprochaient jadis au contenu religieux de notre civilisation.

Le Québec, comme le monde, ne saurait être partagé entre bons et méchants, entre ceux qui ont raison et ceux qui ont tort, parce qu'il n'y aurait qu'une vérité pour nous tous. Nous avons à apprendre à vivre avec non pas une, ni des vérités, mais de multiples recherches de vérité et de bonheur dans l'effort et la patience humbles.

Je pourrais évoquer ici une liste déjà trop longue d'exemples où nous jouons aux manichéistes. Façon d'opposer indépendantisme et fédéralisme, comme s'il s'agissait de deux vérités bien établies et absolues ; façon d'opposer capitalisme et marxisme dans la même irréductibilité ; façon de développer partout des chapelles et des ghettos d'intolérance et d'étiquetage rigides où, si vous avez le malheur de ne pas penser absolument comme le dicte la loi du parti, du groupe en cause, vous êtes considéré comme un fasciste, comme un communiste, comme un arriéré, comme un sale gauchiste, etc... Les rapports humains dans toutes sortes de secteurs, en particulier dans le travail, sont conçus et développés comme des rapports de force devant dégénérer en conflit plutôt qu'évoluer en négociation. La famille même chez nous est en proie actuellement à des affrontements manichéens où d'aucuns veulent sa faillite à tout prix, tandis que d'autres à l'extrême la célèbrent d'une façon artificielle comme une génération spontanée n'ayant besoin d'aucune recherche de l'esprit ni d'aucun investissement social réel".

La situation que nous vivons actuellement dans le monde du travail se présente essentiellement comme une escalade de violence de toutes parts. Hommes politiques, représentants syndicaux, représentants patronaux et autres, savourent à leur façon l'occasion qu'ils ont de se faire la guerre, sur le dos des petits en large part. Il y a d'autres façons de traiter des conflits, des rapports de force tout à fait normaux au sein d'une société en progrès mais il semble qu'on ne veuille pas y recourir préférant s'enfermer de part et d'autre dans les ghettos faciles de la stratégie militariste, de la provocation et du préjugé.

Il y en a beaucoup qui se réjouissent d'ailleurs dans un certain silence, de la multiplication de situations de pourrissement, tandis que d'autres les provoquent. C'est leur façon de faire avancer la démocratie, comptant que viendra un moment où tant de choses seront pourries que tout éclatera... Il faut bien reconnaître hélas, nous le répétons à la Ligue depuis plusieurs années, (nous avons insisté là-dessus à l'occasion de la crise que nous avons vécue dans le contexte de la grève de la Fonction publique au moment même où nous réorganisions la Ligue en 1972,) à la base des conflits dans le monde du travail, et dans bien d'autres secteurs, il y a une certaine organisation de la société, une conception du pouvoir personnel, une méthode de répartition des revenus pourtant obtenus à partir du travail de chaque citoyen, des techniques de gestion, qui font que lorsqu'on parle de négociation, la plupart du temps on ne peut plus se retrouver qu'entre ennemis jurés liés péniblement par des oppositions irréductibles.

Reprenons mon exposé à nos amis arméniens, je poursuivais en ajoutant ceci :

"C'est ainsi que dans les sociétés dites humaines, la culture guerrière fait ses conquêtes et que le poison du racisme dans sa vraie nature qui est de nier les différences entre les vies et les manières de vivre détruit la liberté et l'amour.

"Je crois que nous risquons de connaître des jours sombres ici, si nous n'arrivons pas à nous libérer de ce manichéisme, de cette culture guerrière qui nous enveloppent déjà. Il y a bien des façons de féconder des génocides de la dignité humaine.

La vie physique de millions d'êtres humains de tout un peuple, risque de n'avoir plus aucune signification pour quiconque n'aime pas la liberté des autres autant que la sienne, pour quiconque ne cherche pas à travers tous les possibles humains ce fondement indispensable de la démocratie et de la civilisation que constitue : la volonté de faire co-exister dans la paix les différents possibles humains, sans distinctions de race, d'ethnie, de conviction, et ainsi de suite, toutes ces formes de diversité et de contradictions qui sont la vie au sein d'une société."

LE PREMIER DES OBJECTIFS POUR MOI

Pour moi, l'objectif premier de ceux qui oeuvrent dans le domaine des droits, est de lutter pour que puissent co-exister les différences qui caractérisent les individus les uns par rapport aux autres, les sociétés les unes par rapport aux autres, et au sein de ces sociétés, de plus en plus, des groupes divers qui comme groupes ont droit d'affirmer des convictions et de présenter des stimulations en conséquence, sur diverses façons de vivre en société, à l'ensemble de la collectivité.

Tout comme un individu qui est vraiment développé, plus une société est vivante, plus elle peut être marquée par des différences de convictions et de manières de vivre. Plus elle est pacifique, plus elle peut être capable de donner droit de cité à ces différences. Plus elle est créatrice, plus elle peut être capable de réaliser un ordre social dynamique au sein de ces différences, au lieu d'un ordre social passif et destructeur de libertés fondamentales, où l'on s'ingénie à niveler les différences à coups de décrets, d'anathèmes, de stratégies pour mettre les gens en conflit les uns contre les autres et faire triompher autrement la loi du plus fort.

Je crois profondément que la Ligue, par rapport à ce qu'elle est devenue au cours des trois dernières années, aura avantage à aller plus loin dans la recherche de la paix et du pluralisme, pour conserver et intensifier sa crédibilité. Je le soumetts aux membres et à tous ceux qui s'intéressent à la Ligue.

Qui dit recherche de paix ne dit pas passivité, résignation, acceptation de l'ordre pour l'ordre sous quelque régime politique ou économique que ce soit. La recherche de la paix n'est pas l'oeuvre de la neutralité stérile. Elle est aussi agressive que le vouloir-vivre le plus acharné. (1) Ghandy et d'autres de sa race nous en ont donné la preuve.

(1) Référence au texte que la Presse avait fait paraître en avril 1974 et intitulé "Construire la paix au Québec".

Il en va de même du pluralisme : ce n'est pas un vain mot dans l'expérience que nous vivons à la Ligue. C'est éminemment concret et ça nous renvoie à nos expériences de regroupement, à la formation d'une plate-forme démocratique, aux attitudes psycho-sociales et mentales déjà évoquées, à une structure de fonctionnement qui repose sur une vaste consultation permanente ainsi qu'au droit à la dissidence, pour ne citer que ces dimensions. Ça veut aussi dire qu'en plusieurs occasions, au sein même de la pluralité, il y a des choix à faire, avec lesquels tous ne peuvent pas être d'accord, mais que ces choix alors peuvent être faits dans une atmosphère sociale, mentale et affective qui soit saine.

UN VOEU POUR UNE UNIVERSITE DE LA PAIX AU QUEBEC

En terminant, je voudrais remercier les membres, les administrateurs et tous ceux qui nous ont aidés au cours de ces trois dernières années, de m'avoir permis de vivre dans mon travail à la Ligue l'expérience de la liberté.

Je voudrais pouvoir répondre, comme il convient, à cet avantage qui m'a été donné, en allant plus loin encore dans ma lutte pour la paix.

J'espère à cet égard donner suite un jour à un vieux rêve qui est de fonder au Québec une université populaire de la paix, dans la ligne du document de travail que j'ai déjà soumis au Conseil d'administration l'an dernier et que nous n'avons pas eu le temps de reconsidérer depuis. Les réactions des membres du Conseil et d'autres personnes à qui j'ai soumis ce projet ont été marquées par l'enthousiasme. Je ne doute pas qu'il y ait au Québec beaucoup de personnes, et d'organismes même, qui sont susceptibles de s'intéresser à un projet semblable, ou d'une façon plus générale, à quelque chose d'important qui pourrait être fait chez nous pour construire la paix.

Maurice Champagne